



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-44
DU JEUDI 25 MAI 2023

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusés : M. Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL.

Objet de la décision : Développement Économique – Règlement d'intervention en faveur des installations nouvelles en Centre Tarn – Attribution subvention à Monsieur MOULIS

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-074 en date du 30 juin 2022 relative à l'approbation du règlement d'intervention en faveur des installations nouvelles en Centre Tarn,

Vu la demande de subvention présentée par Monsieur Alexandre MOULIS, Gérant de la SARL CHEZ LE P'TIT MOULIS, spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de détail de viandes et de produits à base de viande, implantée sur la commune de Réalmont,

Vu le montant des dépenses d'investissement éligibles (en lien direct avec l'activité entrepreneuriale) de 2 800 € HT,

Vu la consultation préalable du comité d'instruction,

Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement d'intervention en faveur des installations nouvelles en Centre Tarn,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à Monsieur Alexandre MOULIS,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'aide aux installations nouvelles avec le bénéficiaire.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn